

**COMPTE-RENDU SEANCE CONSEIL MUNICIPAL  
DU 1<sup>er</sup> mars 2018**

Date de convocation des conseillers : 22 février 2018

La séance est ouverte à 20H30

Membres du Conseil absents excusés : MM. JOUQUAND, FORTIN, PASQUETTE, DELABARRE

Secrétaire de séance : M. VACHER

**Le Conseil municipal approuve le compte-rendu de la séance du 26 janvier 2018.**

**MARCHE SUPERETTE : AVENANT 1 AU LOT 4 Couverture-ETS TOURNEUX**

En raison de modification des travaux prévus au marché de la couverture de la supérette (couverture ardoise au lieu de couverture zinc+ dalle agglo), un avenant en plus-value au lot n°4 d'un montant de **68.48 € HT**, soit **82.18 € TTC** est validé par le conseil.

Le montant initial au lot n°4 du marché était de 34 735.99 € HT.  
Avec l'avenant n°1, le nouveau montant sera ainsi de **34 804.47 € HT**, soit **41 765.36 € TTC**.

Marché de base	34 735.99 € HT
Avenant n° 1	68.48 € HT
Nouveau montant du marché	<b>34 804.47 € HT</b>

**SUPERETTE : CREATION DE TRANCHEE POUR EVACUATION D'EAUX PLUVIALES**

Le conseil municipal accepte le devis de l'entreprise BOUVET de Combourtille (35) d'un montant de **4 054 € HT**, soit **4 864.80 € TTC** en vue de procéder à une création de tranchée pour évacuation des eaux pluviales du local supérette.

**PARTICIPATIONS AUX CHARGES DE FONCTIONNEMENT DES ECOLES DE FOUGERES 2017-2018**

Le conseil municipal valide les différentes demandes de participations concernant les enfants de Billé scolarisés dans les écoles publiques et privées de Fougères :

<b>Ecoles publiques de Fougères :</b>	
2 enfants en primaire x 506.69 € =.....	1 013.38 €
1 enfant en maternelle x 1 024.88 € =.....	<u>1 024.88 €</u>
<b>TOTAL</b>	<b>2 038.26 €</b>
Abattement 20% (commune de Fougères communauté).....	- <u>407.65 €</u>
	<b>1 630.61 €</b>
 <b>Ecoles privées de Fougères :</b>	
3 enfants en primaire x 372 € =.....	1 116.00 €
4 enfants en maternelle x 819.90 € (avec abattement) = .....	<u>3 279.60 €</u>
<b>TOTAL</b>	<b>... 4 395.60 €</b>

**URBANISME : MODALITES DE MISE A DISPOSITION DU PUBLIC DU DOSSIER DE MODIFICATION SIMPLIFIEE N°1 DU PLU**

La reconstruction après incendie et l'extension du bâtiment communal supérette oblige à modifier le règlement de la zone UE et à faire évoluer l'article 2.6 de cette zone afin d'autoriser « l'implantation uniquement des bâtiments publics qui se fera soit à l'alignement ou avec un retrait de 5 mètres minimum par rapport à la voie, aux emprises publiques et réseaux divers ».

La procédure consiste en une modification simplifiée du PLU et il convient de prévoir par délibération les modalités de mise à disposition du public du dossier.

Il est proposé :

- 1- De mettre le projet de modification simplifiée du PLU et l'exposé des motifs à disposition du public en mairie, aux jours et heures d'ouverture pour une durée de 1 mois du 12 mars 2018 au 13 avril 2018 inclus ;
- 2- De porter à la connaissance du public un avis précisant les modalités de la mise à disposition au moins huit jours avant le début de cette mise à disposition. Cet avis sera affiché en mairie et publié sur le site de la commune dans le même délai et pendant toute la durée de la mise à disposition ;
- 3- Un registre permettant au public de consigner ses observations sur le projet de modification simplifiée du PLU sera ouvert et tenu à la disposition du public aux jours et heures d'ouverture pendant toute la durée de la mise à disposition ;
- 4- Le projet pourra être consulté sur le site internet de la commune à l'adresse suivante : [communedebille.fr](http://communedebille.fr). Les observations pourront également être formulées à l'adresse suivante : [communedebille@wanadoo.fr](mailto:communedebille@wanadoo.fr)
- 5- Toute personne peut, à sa demande et à ses frais, obtenir communication du projet de modification simplifiée du PLU auprès de la mairie de Billé, dès la publication de la délibération du conseil municipal définissant les modalités de mise à disposition ;
- 6- A l'expiration du délai de mise à disposition du public, le maire en présentera le bilan au conseil municipal qui en délibérera et approuvera le projet, éventuellement modifié pour tenir compte des observations du public ;
- 7- La délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois et d'une mention dans un journal diffusé dans le département.

## **SUBVENTIONS 2018**

	<b>2018</b>
Agriculture et Ruralité (Comice Agricole)	250,70
Amis de jaunouse	40,00
ADMR Parcé	1 090,00
ADOGEC "Garderie"	3 540,00
CLSH (Ass. Fam. Rurale)	4 006,00
Ass. Des Anciens Combattants de Billé (UNC)	345,00
Club de l'amitié de Billé	157,00
Comité des fêtes de Billé	383,00
Croix d'Or de Fougères	62,00
FA MI RE dans le pré	258,00
Groupement d'employeurs du Sud Fougerais	52,00
Groupement des jeunes du Bocage Fougerais (GJBF)	1 962,00
Les amis de la MARPA	138,00
Union Sportive Billé Javené	1 650,00
Gym Détente	99,00
Amicale des Chasseurs de Billé	250,00
Volley Club	72,60
Badminton	831,60
<b>TOTAL</b>	<b>15 186,90</b>

Subvention repas du 3<sup>ème</sup> âge Club de l'Amitié :

Vote de **8 €/pers.**

Concernant les autres subventions de **classes de découverte et arbre de Noël**, conformément à la réunion des écoles et en accord avec les 3 communes :

- Classes de découverte 40.80 € par enfant de Billé scolarisé au sein et en dehors du RPI : discrimination interdite entre les enfants scolarisés sur les 3 sites du RPI et les autres enfants de Billé scolarisés à l'extérieur du RPI (subvention versée une seule fois dans la scolarité de l'enfant).
- Pour l'**arbre de Noël 2018**, la subvention est de **7.15 €** par enfant de Billé versée à l'APEL de l'école.

## **PARTICIPATIONS 2018 AUX SYNDICATS INTERCOMMUNAUX**

Afin d'assurer le bon fonctionnement du SIRS et du SIVOM, les participations suivantes seront versées aux syndicats intercommunaux de Billé-Combourtille-Parcé pour l'année 2018 :

- SIVOM : 4 600.00 €
- SIRS Budget principal transport scolaire: 6 900.00 €
- SIRS Budget annexe Restauration scolaire : 7 630.00 €

## **TRAVAUX VOIRIE 2018**

Suite à la consultation lancée pour les travaux de fauchage des accotements et débroussaillage, le conseil retient l'entreprise JARDIN de Parigné (35) pour un montant HT 7 000.25 € (8 400.30 € TTC).

## **TARIFS SALLE DE SPORT**

Le conseil municipal fixe les nouveaux tarifs de la salle de sport applicables au 1.01.2018.

<b>SALLE DE SPORT</b>	<b>TARIFS</b>
<b>PARTICULIERS</b>	
Location horaire	5.00
<b>ASSOCIATIONS OU CLUBS EXTERIEURS</b>	
Soirée entraînement	20.00
Organisation tournoi	80.00
Année	110.00

## **CHOIX MO RENOVATION THERMIQUE DE LA SALLE POLYVALENTE**

Concernant le choix de l'architecte pour les travaux à effectuer pour la rénovation thermique de la salle polyvalente, le conseil retient, après étude, l'offre du Cabinet LIOUVILLE JAN et ASSOCIES qui se décompose comme suit :

- Phase Etude : 2 640.00 HT
- Phase Avant-Projet : 4 200.00 HT
- Phase projet : 6 600.00 € HT
- Phase travaux : 3 200.00 HT + 3% montant HT travaux selon marchés des entreprises.

## **PARTICIPATION DE LA COMMUNE A L'ETUDE DE RAPPROCHEMENT DES STATIONS D'EPURATION DE BILLE-COMBOURTILLE-PARCE**

Monsieur le Maire informe les membres du conseil de la nécessité pour la commune de Combourtille de procéder à une étude d'agrandissement de sa station d'épuration.

Dans ce contexte, l'Agence de l'Eau, conformément à la loi et dans un souci de mutualisation des compétences des services de l'assainissement, sollicite des 3 communes de Billé-Combourtille-Parcé une étude de faisabilité pour leur rapprochement.

Cette dernière visera surtout à évoquer les solutions techniques et environnementales capables de répondre aux besoins de chaque collectivité.

- L'Etude réalisée par la cabinet NTE de La Chapelle des Fougeretz (35) pour les 3 communes sera facturée à la commune de Combourtille.
- Chaque commune participera à hauteur du tiers de cette facture déduction faite de toute subvention reçue par la commune de Combourtille pour cette étude.
- Ainsi, la participation de la commune de Billé à verser à la commune de Combourtille est fixée à 720 €.

## **QUESTIONS DIVERSES**

- Prévion d'installation de 2 ruches sur la commune.
- Remplacement d'un taille-haie.
- Devis d'intervention signé auprès d'Orange pour déplacement de poteaux téléphoniques au lieudit « La Hargrinière » (4 451.50 € TTC).

*La séance est levée à 23h00*

**Prochain conseil : le jeudi 5 avril 2018 à 20h00** (local salle de sport)